



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ n° 2026 157

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise « VEOLIA EAU » - Place des Pyrénées – 65700 MAUBOURGUET, a déposé une demande d'arrêté de circulation, afin d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable, chemin de Sourdois, le mardi 6 octobre 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Interdire le stationnement et la circulation des véhicules, chemin de Sourdois.

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est délivrée uniquement pour la journée du 6 octobre 2026.

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 5 octobre 2026

L'adjoint délégué,

Jean-Claude DROUARD

